



**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le vendredi 29 septembre 2017, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 22 septembre 2017.

**Membres en exercice : 33**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ÉTAIENT EXCUSEES** : Mme CASSANY (pouvoir Mme MERDRIGNAC), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER)

**ÉTAIENT ABSENTES** : Mme DAGUIER, Mme RIO

**Secrétaire** : M. SACHET

\*  
\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et procède à l'installation de Valérie de MILLEVILLE en tant que Conseillère Municipale suite au décès de Nicolas LE BORGNE au mois de juin.

Il demande ensuite à Maxime SACHET de procéder à l'appel.

M. le Maire rend ensuite hommage à Marie-France OISEL-TREIZE, conseillère municipale de 1983 à 1995 et ancienne Directrice de l'école de la Garaye, décédée le 28/09/2017 ainsi qu'à Michel CORNELIS, agent municipal décédé le 15/09/2017.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

M. le Maire indique qu'en raison de son déménagement, Véronique BONNEFOND souhaite mettre fin à sa délégation aux Finances mais reste cependant conseillère municipale. M. le Maire remercie Mme BONNEFOND pour son investissement.

Yannick HELLIO assurera cette fonction jusqu'à la mise en place de la municipalité de la commune nouvelle.

Par ailleurs, M. le Maire précise qu'Olivier BOBIGEAT succède à Nicolas LE BORGNE en tant qu'élé délégué à l'aérodrome. Olivier BOBIGEAT, Bernard LAGREE et Yannick HELLIO lui succéderont également en tant qu'élus délégués au port, dans leurs responsabilités respectives.

M. le Maire annonce enfin que la question écrite de Stéphanie MISSIR sera abordée en fin de séance.

Le relevé de décisions de la séance du 29 juin 2017 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

## **Affaire n°1 - COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'installation de Mme Valérie de Milleville en tant que conseillère municipale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de modifier la composition des commissions ainsi :

### **Les commissions :**

#### **Commission des Finances et du Développement**

**Olivier Bobigeat**, Cyrille Desramé, Cécile Paris, Odile Miel-Giresse, Matthieu Jouneau, Anne-Sophie Guillemot, Yannick Hellio, Didier Déru, Bruno Bertier, Séverine Rio, Jean Gaubert

#### **Commission du Patrimoine et de la Culture**

Cécile Paris, Cyrille Desramé, Maxime Sachet, Charles Pasino, David Brunet, Françoise Després, Didier Déru, Odile Miel-Giresse, Jean Gaubert, Stéphanie Missir, Christine Laisné, **Valérie de Milleville, Christine Massart**

#### **Commission du Sport et de la Vie Associative**

Matthieu Jouneau, Yannick Hellio, Bernard Lagrée, Maxime Sachet, Bernard Bonenfant, Didier Déru, Christine Massart, Anne-Cécile Briec-Lamé; Christine Laisné, **Valérie de Milleville, Lydie Patry**

#### **Commission de la Voirie, des Bâtiments communaux et des espaces verts**

Y Hellio, O Giresse, E Cassany, A Merdrignac, C Pasino, O Bobigeat, B Lagrée, M Forget, S Missir, C Laisné, **Bernard Bonenfant**

#### **Commission d'Appel d'Offres :**

Membres titulaires : Cécile Paris, Elisabeth Cassany, Bernard Bonenfant, Olivier Bobigeat, Michel Forget

Membres suppléants : Bernard Lagrée, Annie Merdrignac, Lydie Patry, Bruno Bertier, **Odile Miel-Giresse**

### **Les délégués dans les organismes extérieurs**

#### **Aérodrome**

**Olivier Bobigeat**

### **Les délégués dans les associations**

#### **Aéroclub**

**Olivier Bobigeat**, Yannick Hellio et Bruno Bertier

#### **Comité de Jumelage Dinan-Dinant :**

Elisabeth Cassany, **Valérie de Milleville**

## Les groupes de travail

### **Port**

Président : M le Maire

Conseillers municipaux :

Bernard Lagrée, Yannick Hellio, Bernard Bonenfant, Séverine Rio, Michel Forget, **Olivier Bobigeat**

### Affaire n°2 - FINANCES - Aide exceptionnelle aux victimes de l'Ouragan IRMA

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 700€ au profit des sinistrés de l'ouragan Irma (soit 0.50€/habitant).

Cette somme sera répartie entre trois ONG mobilisées sur place, à savoir :

- 1 900€ pour La Protection civile
- 1 900€ pour la Croix-Rouge
- 1 900€ pour la Fondation de France

### Affaire n°3 - FINANCES - Budget Commune 2017 - Attribution d'une subvention à une association

Rapporteur : Brigitte Balay-Mizrahi

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Auberge de Jeunesse de Dinan, d'un montant de 1 240 € au titre de l'année 2017.

La dépense en résultant est inscrite au budget communal en section de fonctionnement – chapitre 65.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

### Affaire n°4 - CENTRE DES CONGRES - Contrat de gérance

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer le marché avec le Groupe Variant, pour la gérance du Centre des Congrès à compter du 01/10/2017.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Gaubert, M. Bertier, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

### **Affaire n°5 - VOIRIE - Travaux de sécurisation de la rue du Port - Convention avec le conseil départemental**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor afin de définir les conditions dans lesquelles la ville pourra occuper le domaine public départemental pour réaliser les travaux d'aménagements de sécurité et de mise aux normes des trottoirs sur la route départementale N12 entre le viaduc et le vieux pont.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Hellio, M. Lagrée, Mme Laisné et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

### **Affaire n°6 - PERSONNEL – Emplois d'avenir – Prolongation de deux contrats au service Espaces verts**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'accepter la prolongation de deux « emplois d'avenir » au service des espaces verts, à 35/35<sup>ème</sup> pour une durée d'un an à compter du 12 octobre 2017 pour l'un et de deux ans à compter du 3 octobre 2017 pour l'autre,
2. de fixer le niveau de rémunération de chaque emploi à hauteur du SMIC,
3. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
4. d'autoriser M. le Maire à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

### **Affaire n°7 - PERSONNEL – Modification du tableau des emplois – Créations et suppressions d'emplois**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de modifier le tableau des emplois comme suit, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

POSTES A CREER	POSTES A SUPPRIMER
1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2 adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 ingénieur principal	1 ingénieur
1 technicien (à compter du 1 <sup>er</sup> août 2017)	
2 agent de maîtrise principal	4 agent de maîtrise
3 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
4 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	3 adjoint technique
2 adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	1 adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	1 adjoint du patrimoine

### **Affaire n°8 - PERSONNEL - Accueil de jeunes en Contrat d'Apprentissage**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de :

1. créer un poste d'apprenti au service L'Atelier du 5 Bis à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
2. autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment au contrat d'apprentissage.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

L'intervention de M. Sachet figurera en son entier au procès-verbal.

## **Affaire n°9 - CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE en lieu et place des communes de Dinan et Léhon**

Rapporteur : M. le Maire

*Vote au scrutin public, par appel.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 29 voix POUR** (M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme CASSANY (pouvoir Mme MERDRIGNAC), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER)) **et 2 voix CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR) de demander au préfet des Côtes-d'Armor de créer, par arrêté pris avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, une commune nouvelle en lieu et place des deux communes de DINAN et LEHON selon les conditions énumérées ci-après :

- Le périmètre de la commune nouvelle est constitué des actuelles communes de DINAN et de LEHON ;
  - La date de création est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
  - Le nom de la nouvelle commune sera : DINAN ;
  - Une commune déléguée sera instituée sur le périmètre de l'actuelle commune de LEHON qui disposera d'un conseil communal ;
  - Aucune commune déléguée ne sera instituée sur le périmètre de l'actuelle commune de DINAN ;
  - La commune nouvelle de DINAN sera le chef-lieu de la commune nouvelle ;
  - Le siège de la commune nouvelle de DINAN sera installé dans l'hôtel de ville de DINAN situé au 21 Rue du Marchix, 22100 DINAN ;
  - La commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal constitué par le maintien des conseillers municipaux des anciennes communes de DINAN et de LEHON, soit 56 conseillers municipaux, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;
  - Pour des raisons matérielles, le conseil municipal de la commune nouvelle se réunira en dehors du siège de la commune nouvelle, au siège de DINAN AGGLOMERATION, situé au 8 boulevard de l'Europe, 22100 DINAN ;
  - Le conseil municipal de la commune nouvelle fera le choix de sa politique fiscale une fois la Loi de Finances 2018 et le Pacte Fiscal et Financier Solidaire de Dinan Agglomération adoptés ;
  - La liste des budgets annexes repris par la commune nouvelle est jointe à la présente délibération ;
  - Le poste comptable assignataire de la commune nouvelle de DINAN sera le poste comptable de la Trésorerie principale de Dinan, 22 Rue Lord Kitchener, 22100 Dinan ;
  - La charte fondatrice de la commune nouvelle, comprenant le projet de territoire, la gouvernance et le fonctionnement, est jointe en annexe ;
  - L'Établissement Public de Coopération Intercommunale de rattachement sera DINAN AGGLOMERATION, situé au 8 boulevard de l'Europe, 22100 DINAN
- 
- La commune nouvelle se substituera aux anciennes communes pour :
    - l'ensemble des biens, des droits, des obligations qui leur sont attachés,
    - les délibérations et les actes,
    - les contrats exécutés dans les conditions antérieures,
    - la gestion des personnels municipaux
    - l'appartenance aux syndicats dont les anciennes communes étaient membres

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Gaubert, M. Déru, Mme Balay-Mizrahi, M. Forget, Mme Laisné, Mme Missir, Mme Miel-Giresse, Mme Briec-Lamé, M. Forget, Mme Paris, Mme Guillemot et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Question écrite de Mme Missir sur le relogement des associations caritatives logées actuellement au 46b Promenade de la Fontaine des Eaux (Banque alimentaire, Secours populaire et Conférence St-Vincent de Paul)**

Monsieur le Maire rappelle que la Région souhaite récupérer le bâtiment début 2018 et informe les élus de l'avancée du dossier tout en rappelant que la ville de Dinan n'a pas à porter seule la charge du logement de ces associations caritatives (de nombreux bénéficiaires relèvent en effet du territoire de Dinan agglomération).

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

La séance est levée vers 22h30.